

## STRUCTURER NOTRE OFFRE ÉCONOMIQUE



1

• avec des **Zones d'Intérêt Maurienne (ZIM)** à renforcer sur chaque pôle de vie majeur, par l'installation d'entreprises dont la taille et le rayonnement nécessitent cet emplacement stratégique.

• avec des **Zones d'intérêt Local (ZIL)** qui constituent une offre économique de proximité pour des entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et stations proches de leurs implantations.



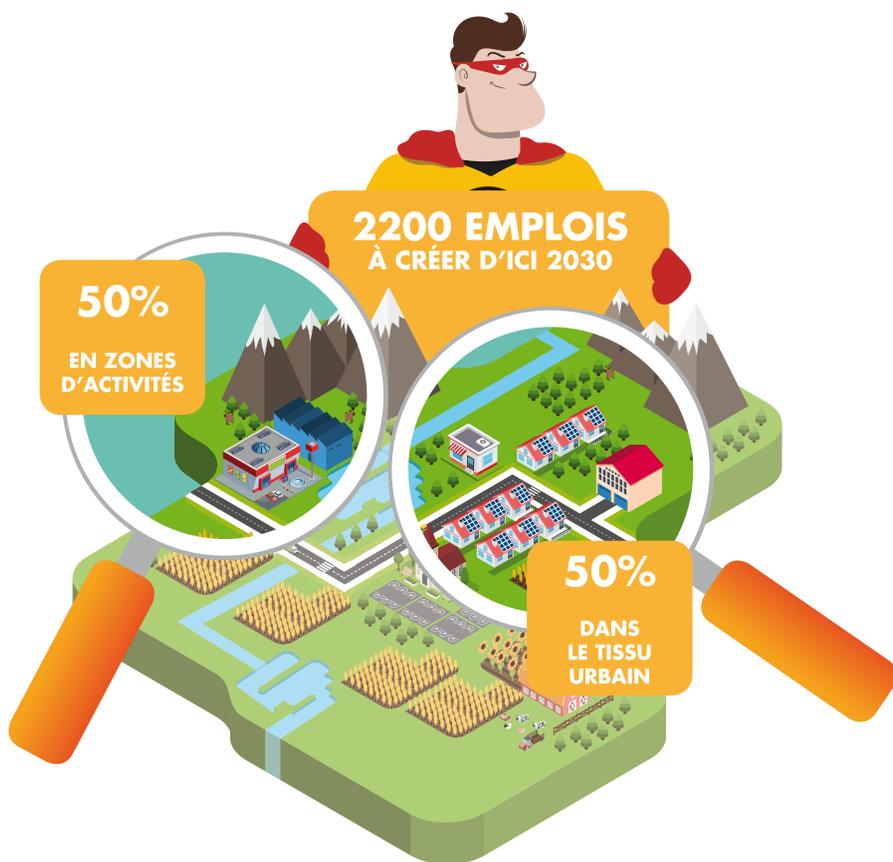
2

## FAVORISER LE RETOUR D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN CENTRE-BOURG



3

## MOBILISER LES FRICHES POUR CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES ÉCONOMIQUES




## COMMERCE

### REVITALISER L'OFFRE COMMERCIALE DE CŒUR DE VILLE

• **limiter le développement des zones commerciales périphériques** : aucune extension de zone commerciale périphérique n'est autorisée par le SCoT.

• **requalifier l'offre commerciale existante**, par un renouvellement urbain et une densification des zones périphériques : optimisation des stationnements, traitements paysagers, utilisation des espaces libres...

#### Définir l'armature commerciale de la Maurienne :

##### CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE PRINCIPALE

**Espace prioritaire de développement des commerces** de proximité pour proposer à la population une mixité des fonctions.

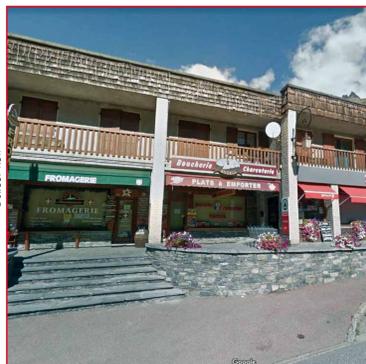
Destinée à recevoir **toutes sortes de commerces**, quelle que soit leur taille.



##### CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

Soutenir une animation rurale et une **redynamisation du commerce local**.

Maintenir une proximité des commerces pour la population et permettre à ces villages et stations de rester des lieux de vie (habitat, lien social, qualité de vie...).



##### SITES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES

Zones existantes accueillant les **établissements les plus conséquents**, dont l'implantation en centre-ville est difficile.

Offre à maintenir et à diversifier pour **éviter une évasion des clientèles** en dehors de la Maurienne.

